



Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux en Guyane
431, route d'Attila-Cabassou
97354 Rémire-Montjoly
0694 442106
anne.durand@gepog.org

A l'attention de M. le Maire Albéric Benth,
Direction des Services Techniques
Mairie de Mana,

Contribution à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Mana

Le GEPOG en tant que partenaire de l'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) de Mana accompagne la commune dans la définition de ces enjeux environnementaux.

La présente contribution s'appuie principalement sur une analyse du règlement graphique dans sa version communiquée en janvier 2021.

La richesse environnementale de Mana n'est plus à démontrer, comprenant sur son territoire la Réserve Naturelle Nationale de l'Amana, une zone humide reconnue d'intérêt international RAMSAR, les forêts sur sables blancs, la commune dispose de nombreux atouts à valoriser dans le cadre de ces projets de développement du territoire.

C'est dans ce sens que le GEPOG travaille avec la commune notamment sur le projet de gestion des polders de Mana pour faire de ce secteur un lien alliant agriculture, tourisme et connaissances environnementales.

Cette configuration nécessite anticipation et décision pour valoriser dans les prochaines années cet environnement et en faire un levier d'attractivité pour le territoire.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) identifie plusieurs corridors à l'échelle de la commune et des communes limitrophes. Dans ce cadre, il sera nécessaire de veiller jusqu'à la fin de la procédure de révision à la cohérence des zones naturelles identifiées entre les communes de Mana, Iracoubo, Awala-Yalimapo et surtout Saint-Laurent du Maroni.

En application de l'article L132-12 du code de l'urbanisme, la commune peut demander à être consultée aux procédures des documents d'urbanisme des communes limitrophes afin de veiller à la cohérence des mesures prises (continuités des zones naturelles de part et d'autres de la limite administrative).

Les éléments présentés dans le règlement graphique montrent la retranscription des différents corridors identifiés dans le SAR à l'échelle communale. La mise en place d'indices particuliers Ntvb et Atvb souligne cette prise en compte.

La conservation des continuités écologiques au sein des parcelles agricoles restent un enjeu afin que l'objectif de la zone Atvb soit atteint dans les prochaines années. Des déforestations ciblées permettant de conserver des secteurs contigus d'habitats forestiers représentent le principal enjeu avec le maintien des criques et de leurs abords.

Un point d'attention est apporté sur le secteur au sud de Bassin Mine d'Or qui constitue un espace naturel à haute valeur patrimoniale (ENHVP) dans le SAR. Outre les considérations

réglementaires, le secteur constitue un enjeu majeur en matière environnementale en raison de la qualité de son habitat et des espèces présentes en continuité avec les forêts sur sables blancs à proximité.

Les réflexions communales concernant l'élaboration d'un Plan Bleu se traduisent dans le règlement écrit par un indice N1 le long de la Mana. Cet indice peut permettre des aménagements à vocation touristique sur le secteur. Il peut également avoir pour ambition de conserver les berges du fleuve d'autres usages contreproductifs.

Le GEPOG reste à disposition de la municipalité pour poursuivre les échanges dans le cadre de la procédure de révision du PLU.